VILLE DE CLISSON

2026

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°121-2026	SERVICES A LA POPULATION Contrats - conventions **Animation, Culture et Sports** ▪ Convention concernant l'installation et la gestion d'assises dans la tribune du terrain « D » au complexe sportif du val de Moine

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de l'association de financer ce matériel, ainsi que les éléments et travaux nécessaires à l'installation, à la protection et au bon entretien du matériel ;

VU la convention d'installation et de gestion d'assises sur la tribune du terrain « D » - complexe sportif du val de moine ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat concernant l'installation et la gestion d'assises dans la tribune du terrain « D » au complexe sportif du val de Moine

Article 2. **PRECISE** que la présente convention prend effet à date de signature ;

Article 3. **CHARGE** le pôle 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, 15 septembre 2026

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

VILLE DE CLISSON L.-Atl.

Décision transmise en Préfecture le 08 OCT. 2026

Et affichée le 08 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20260915-DEC-121-2026-CC
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026